

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2003

Convocation du 11 septembre 2003.

Le Conseil Municipal de Rouffiac s'est réuni en session ordinaire le mardi seize septembre deux mil trois, à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Tissandier Julien, Maire.

Présents : Mme BRÉARD, MM. TISSANDIER, CHIRON, TARRIT, CLÉMOT, GUÉLIN, MUSSEAU, ARNAUD et MARTINAUD.

Absent excusé : M. MONNEAU qui a donné pouvoir à M. TISSANDIER.

Mme BRÉARD Catherine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Sous-Préfet a accepté la démission de Mme FRITSCH pour cause de déménagement. Le conseil sera constitué dorénavant de 10 membres.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de conseil du 22 juillet 2003 qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Situation d'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement
Mise en œuvre de ralentisseurs sur la RD128
Déclaration de sinistre : Salle des associations et bloc sanitaire (dommage ouvrage)
Information sur la baisse du Fonds National de Péréquation
Situation de Martine DESSENDIER
Compte-rendu sur les activités du mois d'août
Réunion du SIVOM
Vote de crédits supplémentaires
Cimetière
Voirie
Téléthon
Termites

SITUATION D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT

Une réunion de travail s'est tenue en mairie le 11 septembre à 16 heures en présence de Mle JONVAL, Directrice adjointe du Syndicat des Eaux et de Mr SAGOT de SOCAMA, Bureau d'études.

A retenir :

L'emplacement de la station de traitement est confirmé. L'endroit sera clos par un grillage de 2 mètres de hauteur.

L'évacuation de l'eau traitée passe sous la voie SNCF et ira se jeter dans le fossé actuel en longeant la route.

Capacité : aujourd'hui 111 branchements seront actifs soit 266 équivalent habitants. En prévision des branchements à venir (maisons en projet et extension du réseau), la station sera calibrée à 360 équivalent habitant.

Technique utilisée. Le choix s'est porté sur une station sans énergie électrique. L'entreprise spécialisée proposera soit une technique de filtres à sable soit une technique de plantation de roseaux. Quelle que soit la technique, l'eau utilisera la gravité naturelle durant tout son traitement.

Extensions : les 2 bassins (Pradeau et Bourg) seront reliés via la RD 128. De même, le réseau du bourg sera allongé et ira jusqu'à l'angle de la rue du Petit Loubet.

Planning : le financement prévu par le Conseil Général autorisera la mise en œuvre du Pradeau, du Pommeret (rues adjacentes comprises) et de la station en 2004 et la connexion du Bourg en 2005. (Coût total à la charge du Conseil Général : 795 000 € HT).

MISE EN ŒUVRE DE RALENTISSEURS SUR LA RD128

La Commission voirie s'est réunie le 21/08/03 pour définir l'implantation de ralentisseurs sur la RD128, 2 séries de 2 ralentisseurs sont prévus :

2 ralentisseurs avant et après la statue de la Sainte Vierge

1 ralentisseur au niveau de M. SEGUIN

1 ralentisseur au niveau de M. ROBERT

Leur franchissement sera de 30km/h. Les panneaux sont approvisionnés. Leur implantation est prévue dans la semaine 39. Semaine 40 : signalétique horizontale. La mise en place de ces ralentisseurs auront lieu en semaine 41. Semaine 42 : peinture des ralentisseurs.

DÉCLARATION DE SINISTRE : SALLE DES ASSOCIATIONS ET BLOC SANITAIRE (DOMMAGE OUVRAGE)

Monsieur le Maire a adressé une déclaration en dommage ouvrage à Groupama. Les fissures sur le mur se sont agrandies, un expert est missionné le 08/10/03 pour observer la situation de ce sinistre.

INFORMATION SUR LA BAISSSE DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION

Cette dotation a diminué de 82 % entre 2002 et 2003, elle se base sur un potentiel fiscal/habitant et sur un effort fiscal de la Commune ramené à un tableau définissant des strates démographiques. Ce tableau est revu à la hausse tous les ans et est calculé sur les 4 taxes moyennes par habitant et sur la majoration de la taxe professionnelle. Bien que l'effort fiscal de la commune de Rouffiac soit de +2 % pour l'année 2002, ceci ne suffira probablement pas pour accéder à une dotation en 2004, étant donné que le niveau à atteindre ne cesse d'augmenter. Cette dotation ne peut être pérenne au risque d'augmenter les impôts locaux tous les ans, chose dont le conseil municipal devra débattre.

SITUATION DE MARTINE DESSENDIER

Mme Dessendier avait demandé à la Mairie, suite à son congé de maternité qui s'est terminé le 22/08/03, de prendre un congé parental d'éducation d'un an qui pouvait lui être accordé d'après l'assistante sociale. Mme Dessendier, titulaire de son poste effectuait 4 h par semaine en qualité d'agent d'entretien pour la Commune. Pour la remplacer, Mme ARMAND avait été recrutée en CEC jusqu'à fin janvier 2004. Entre temps Mme Dessendier a été informée par la CAF qu'elle n'avait pas suffisamment d'heures de travail pour prétendre au congé parental d'éducation. Aujourd'hui, elle demande donc sa réintégration.

Au vu de cette situation, M. le Maire a appelé la Caisse d'Allocations Familiales pour tenter de trouver une solution. Le Conseil Municipal est pour l'instant dans l'attente d'une réponse de la CAF.

COMPTE-RENDU SUR LES ACTIVITÉS DU MOIS D'AOUT

Le Conseil Municipal remercie :

l'Association des Bouilleurs de Cru pour leur fête du 04/08,

Mme PEYROT pour son exposition « La Route de la Soie » du 08 au 31/08 qui a accueilli plus de 200 visiteurs)

Mme MACHEFERT pour le vide-grenier au bord de la Charente du 24/08.

Le tournoi de tennis s'est achevé le 24/08. M. DEFAYE s'est vu remettre la Médaille d'Argent de la Jeunesse et des Sports pour son travail réalisé depuis de nombreuses années en faveur du sport depuis près de 40 ans à Rouffiac.

RÉUNION DU SIVOM

Le SIVOM s'est réuni le 15/09 : l'inauguration de la 5^{ème} classe de l'école St Sever/Rouffiac est prévue le 04/10/03 à 11h en présence de nombreuses personnalités et des enfants de l'école.

Le prix du repas de la cantine scolaire passe à 1,69 € pour les enfants et 2,52 € pour les adultes. Le Conseil Municipal de Rouffiac remercie le personnel de cantine pour la qualité des repas servis au CLSH.

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2003 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
21534	Réseaux d'électrification		1 363,70 €
16876	Autres dettes	681,85 €	
1326	Subv autres Ets publics	681,85 €	
	TOTAL	1 363,70 €	1 363,70 €

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

CIMETIÈRE

Le plan va être terminé avec l'aide du géomètre. Après un état des lieux des concessions du cimetière et une refonte du plan, il est maintenant possible d'acheter de nouveaux emplacements.

VOIRIE

Le revêtement entre les 2 terrains de tennis et la sortie de Mme ROUXEL a été effectué.

Les membres du Conseil Municipal ont constaté que les îlots posés dans le tournant vers la sortie Rouffiac/St Sever n'étaient pas encadrés et que la bordure béton était posée sur du béton et non sur du goudron. M. le Maire appellera la DDE pour avoir de plus amples informations.

M. CHIRON a participé à une réunion de voirie communale organisée par l'Association des Maires de Charente-Maritime et fait part de son compte-rendu :

Les voies du domaine public sont les autoroutes, les nationales, les départementales et les voies communales

Les voies privées sont les chemins ruraux (propriétaire la Commune), les chemins d'exploitation (propriétaire les riverains) et les chemins de servitude (souvent le propriétaire est celui du terrain du fonds).

Le plan du cadastre ne permet pas de déterminer la caractéristique de la voie. L'entretien des voies communales est obligatoire mais non obligatoire pour les chemins ruraux.

TÉLÉTHON

L'Ecole de musique de la Haute Saintonge viendra jouer en soirée dans l'église de Rouffiac. Les dons seront intégralement reversés à l'organisation du Téléthon.

TERMITES

Une recrudescence des termites sur Rouffiac est constatée. Pour rappel, leur constatation doit être rapidement notifiée en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Signatures :

J. TISSANDIER

C. CHIRON

P. MONNEAU

J. TARRIT

C. BRÉARD

J. ARNAUD

JB CLÉMOT

E. GUÉLIN

D. MUSSEAU

E. MARTINAUD